

Enquête sur la composition des ordures 2001/02

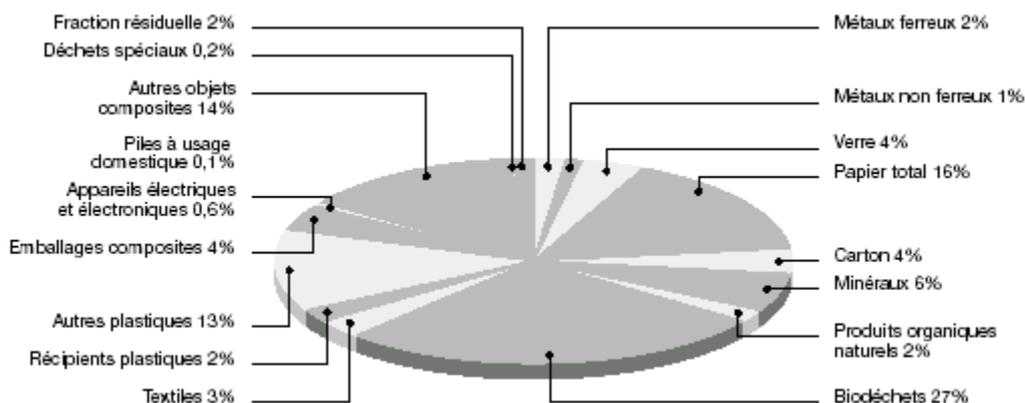
La diminution des déchets est en bonne voie

La dernière investigation relative à la composition des ordures ménagères datait des années 1992/93. Or la production de déchets et leur gestion ont évolué depuis lors :

- Actuellement, 70 % de la population finance l'élimination des déchets selon le principe de causalité.
- L'infrastructure de collecte sélective des déchets s'est notablement améliorée.
- Les habitudes d'achat ont changé : les emballages plastiques légers sont préférés aux emballages en verre, en métal ou en bois.
- Le pouvoir calorifique des déchets combustibles a augmenté pour se stabiliser à un niveau élevé.

Seize tonnes d'ordures, provenant de 33 communes choisies de façon représentative, ont été analysées lors de deux campagnes en novembre 2001 et en mai 2002. Dans chaque commune, quelque 480 kg d'ordures provenant de sacs-poubelles ont été prélevées pour analyse dans des tournées de ramassage usuelles. Il n'a pas été tenu compte des déchets encombrants ni des ordures déposées en vrac dans des conteneurs. Les ordures étudiées ont été classées en 18 catégories (cf. graphique et tableau).

Les ordures ménagères ont présenté la composition moyenne suivante lors de l'enquête 2001/02 (les variations saisonnières se sont avérées minimales) :



Les collectes sélectives fonctionnent bien en Suisse

L'étude n'a pas porté uniquement sur les quantités d'ordures ménagères mais aussi sur le comportement de la population en matière de déchets. Les données recueillies dans les communes étudiées ont été transposées à l'échelle de la Suisse. En procédant de la sorte, on a pu comparer la composition des ordures et la production de déchets avec les résultats de l'enquête réalisée en 1992/93 :

- A l'heure actuelle, 2,1 millions de tonnes de déchets urbains valorisables sont collectés séparément en Suisse (303 kg par habitant). Cette quantité correspond à 45 % de l'ensemble des déchets urbains.
- Malgré une croissance démographique de 3,9 % au cours de la dernière décennie, les ordures ramassées par les communes ont diminué de quelque 270 000 tonnes annuelles (15 %) pour atteindre 1,5 million de tonnes. La quantité produite par habitant a donc baissé de 19 % en moyenne, passant de 260 à 212 kg par an.

- Quelque 80 % de cette diminution est obtenue dans les catégories traditionnelles de déchets collectés séparément que sont le papier, le carton et les métaux ferreux. Le papier a enregistré une baisse de 120 000 tonnes annuelles, soit une diminution d'un tiers, et le carton de 60 000 tonnes par an (diminution d'environ 50%). Les métaux ferreux ont quant à eux diminué également d'un tiers.
- En revanche, la quantité de déchets susceptibles d'être compostés ou méthanisés qui sont mélangés aux ordures a légèrement progressé, de 21 000 tonnes par an (5 %). Celle des biodéchets collectés séparément a augmenté simultanément de 350 000 tonnes, pour passer à 650 000 tonnes par an.
- Les objets composites - produits formés de différents matériaux - ont fortement augmenté en proportion comme en quantité absolue, aux dépens des produits organiques naturels et des plastiques purs.
- La part des fractions «textiles», «appareils électriques et électroniques» et «déchets spéciaux» s'est avérée très faible, ce qui témoigne du fait que les systèmes de collecte fonctionnent bien.
- La collecte et la valorisation des piles à usage domestique doivent encore être notablement améliorées. Seules 2800 des 3800 tonnes consommées chaque année aboutissent dans les collectes sélectives. La plus grande partie des 1000 tonnes restantes est éliminée dans des sacs-poubelles.

Part des fractions de déchets dans les ordures, par habitant

Catégorie	1992/1993			2001/2002			Variations		
	Proportion *	kg/hab/an	Quantité [t]	Proportion *	kg/hab/an	Quantité [t]	en kg/hab/an	du total [t]	Tendance
Métaux ferreux	2 %	5,2	36'000	1,6 %	3,3	24'000	- 1,9	- 12'000	▼▼
Métaux non ferreux	1 %	2,6	18'000	1,2 %	2,6	18'000	0,0	0	▶
Verre	3 %	7,8	54'000	4,2 %	9,0	65'000	+ 1,2	+ 11'000	▲▶
Papier total (dont journaux et revues)	21 %	54,6	378'000	16,8 %	35,5	256'000	- 19,1	- 122'000	▼▼
Carton	7 %	18,2	126'000	4,1 %	8,7	63'000	- 9,5	- 63'000	▼▼
Minéraux	6 %	15,6	108'000	5,3 %	11,1	80'000	- 4,5	- 28'000	▼
Produits organiques naturels	5 %	13,0	90'000	2,1 %	4,4	32'000	- 8,6	- 58'000	▼▼
Biodéchets	23 %	59,8	414'000	28,5 %	60,3	436'000	+ 0,5	+ 21'000	▲▶
Textiles	3 %	7,8	54'000	2,9 %	6,0	44'000	- 1,8	- 10'000	▼▶
Plastiques totaux (récipients en plastique)	14 %	36,4	252'000	14,3 %	30,4	219'000	- 6,0	- 33'000	▼
Emballages composites	3 %	7,8	54'000	4,1 %	8,7	62'000	+ 0,9	+ 8'000	▲▶
Appareils électriques/électron.	-	-	-	0,6 %	1,2	9'000	-	(9'000)	
Piles à usage domestique	-	-	-	0,07 %	0,2	1'000	-	(2'000)	
Autres objets composites	8 %	20,8	144'000	12,2 %	25,7	185'000	+ 4,9	+ 41'000	▲▲
Déchets spéciaux	-	-	-	0,2 %	0,4	3'000	-	(3'000)	
Fraction résiduelle < 8 mm	4 %	10,4	72'000	2,0 %	4,2	30'000	- 6,2	- 42'000	▼▼
Total	100 %	260	1'800'000	100 %	211,6	1'526'000	- 48,4	- 274'000	▼▼

Quantité de déchets

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| ▼▼ nette baisse | ▲▲ nette hausse |
| ▼ baisse perceptible | ▲ hausse perceptible |
| ▼▶ tendance à la baisse | ▲▶ tendance à la hausse |

Des ordures en diminution grâce aux taxes

La quantité d'ordures produites et leur composition dépendent essentiellement du mode de taxation :

- Les communes ayant instauré un système conforme au principe de causalité (taxes proportionnelles au poids ou au volume) doivent éliminer en moyenne 100 kg d'ordures de moins par habitant que les communes dépourvues d'un tel système (la réduction est au minimum de 50 kg, pour un intervalle de confiance de 95 %).
- La réduction des quantités d'ordures à éliminer est principalement due à une progression des fractions valorisables «verre», «papier total» et «biodéchets».
- Dans les communes appliquant une taxation conforme au principe de causalité, on fait davantage appel aux collectes sélectives que dans les communes n'ayant pas introduit un tel système.

Grandes différences entre les communes

Le calcul des quantités d'ordures produites chaque année par habitant révèle parfois de grandes différences :

- La part des fractions recyclables «papier total» et «biodéchets» diverge largement d'une commune à l'autre. On en conclut que l'offre de collectes sélectives et leur utilisation varient sensiblement.
- Lors de cette nouvelle enquête, on n'a pas constaté l'existence d'un lien de causalité entre la quantité d'ordures produites ou leur composition et la structure socio-économique des communes.
- Les communes à vocation fortement touristique produisent cependant nettement plus d'ordures que les autres.
- En revanche, les communes à caractère rural marqué enregistrent des quantités sensiblement moindres.

Beaucoup de déchets peuvent encore être valorisés

A l'heure actuelle, 70 % de la population suisse paie déjà l'élimination de ses déchets urbains au travers de taxes obéissant au principe de causalité. Si ces taxes étaient étendues à toute la Suisse, la quantité d'ordures ménagères à traiter, qui est actuellement de 1,5 million de tonnes, devrait théoriquement diminuer de 110 000 à 220 000 tonnes par an. Les communes qui ont déjà introduit ce mode de taxation disposent aussi d'une certaine marge de manœuvre pour diminuer encore leurs déchets. En optimisant les collectes sélectives dans toute la Suisse, on pourrait valoriser quelque 100 000 tonnes d'ordures supplémentaires. Les ordures contiennent encore chaque année environ 300 000 tonnes de déchets qui pourraient être valorisés. Si l'on y parvenait, les collectes sélectives progresseraient de 13 %.

Il faut encore convaincre, et optimiser les systèmes de collecte

Ce potentiel n'est cependant pas réalisable à court terme. En particulier, l'introduction généralisée de modes de taxation conformes au principe de causalité prendra encore un peu de temps pour s'imposer, en raison du travail de persuasion qu'il reste à faire. De surcroît, les systèmes de collecte existants doivent être optimisés. Dans certains domaines, tels les biodéchets, il faut encore améliorer les conditions générales pour garantir l'écoulement des produits valorisés. Les communes sont indemnisées financièrement pour l'extension et l'entretien de la logistique de collecte grâce à la taxe d'élimination anticipée prélevée à l'achat des bouteilles en verre.